

**DELIBERATION N° 19/299 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE ACTION DE SOUTIEN  
A LA PARENTALITE EN DIRECTION DES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE****SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura FURIOLI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Muriel FAGNI  
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET  
M. Joseph PUCCI à M. François BERNARDI  
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 2111-1 à L. 2233-2, L. 2211-1 à L. 2233-2, et R. 22212-1 à R. 222-3 et R. 2311-1 à R. 2324-48,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** le projet porté par le service des centres de protection maternelle et infantile de la Collectivité de Corse, de l'organisation d'une « action de soutien à la parentalité en direction des modes d'accueil petite enfance »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** l'organisation, par le service de protection maternelle et infantile de la Collectivité de Corse, d'une action de soutien à la parentalité en direction des modes d'accueil petite enfance.

**ARTICLE 2 :**

**DECIDE**, pour cette manifestation, de prélever les crédits nécessaires d'un montant de 7 070 euros sur le budget de la Collectivité (programmes N5213A et N5213B, chapitre 934, fonction 411, compte 6185).

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse.

Jean-Guy TALAMONI



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2019/O2/256**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE EN DIRECTION  
DES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La feuille de route « Azzione Suciiale » adoptée par votre Assemblée en 2018 a défini, dans l'une de ses orientations, un plan multidimensionnel de prévention et le développement d'une culture de la prévention qui doit se faire dans une approche globale de la promotion de la santé, physique, sociale et mentale.

Dans ce cadre, le développement des compétences psycho-sociales est l'une des pistes de travail retenue puisqu'il s'agit d'accroître des facteurs d'amélioration et de maintien de la santé, du bien-être, à la fois par le développement d'aptitudes individuelles, mais également par une action sur les environnements de vie.

Les services de la protection maternelle et infantile (PMI) ont pour mission le contrôle et l'accompagnement des lieux d'accueil, maillons importants des actions du soutien à la parentalité.

L'action publique auprès des parents, traditionnellement appelée « soutien à la parentalité », consiste à les accompagner dans la responsabilité première d'éducation et de soin.

Des modes d'accueil bien conçus pour les enfants et adaptés aux besoins des familles sont prévenants. La qualité relationnelle, affective, cognitive, de sécurité et de santé est un facteur de prévention des difficultés.

L'accompagnement des familles se veut ainsi complémentaire des autres composantes de l'accueil. Il s'agit de partir non d'une conception idéale de la parentalité, mais des situations de vie réelle des familles.

Aider les parents à répondre aux besoins de leur jeune enfant est le levier le plus généraliste et le plus puissant de l'action publique en matière de soutien à la parentalité.

Dans la mission de protection de l'enfance mise en œuvre par M. Adrien Taquet Secrétaire d'Etat, il est proposé de promouvoir des critères normatifs relatifs à la qualité de l'accueil, et dans ce cadre la PMI s'est inscrite dans le renforcement de l'outillage des professionnels.

Il est donc proposé à l'Assemblée de mettre de mettre en place une action de soutien à la parentalité qui se déclinerait dans les structures petites enfance : crèches et petites sections de maternelle.

Cette action se présente sous la forme d'une exposition « qu'est ce qui se passe dans sa petite tête ? » à destination des parents.

Elle a été conçue par l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) Auvergne-Rhône-Alpes et se présente sous la forme de 8 panneaux.

Ces panneaux se décomposent en 5 parties : une situation du quotidien, les ressentis et pensées des adultes, comment l'enfant vit la situation compte-tenu de la maturité de son cerveau, une piste de solution et des apports.

Le personnel en lien avec la petite enfance est formé à la présentation et à l'utilisation de cet outil, puis il est prévu que le personnel formé puisse diffuser cette exposition sur l'ensemble du territoire.

Cette action permettra de renforcer le partenariat entre les services de la PMI et les structures petite enfance et d'uniformiser la formation des professionnels souvent trop hétérogène.

Le présent rapport vous propose le contenu de la formation et de l'exposition joint en annexe.

Les dépenses correspondantes, prévues au budget annuel de l'exercice de la PMI sont : l'exposition : achat de l'outil (1 300 euros), frais d'expédition (800 euros), et coût de la présentation et appropriation de l'outil (4 970 euros).

L'ensemble de ces dépenses sera imputé aux programmes N5213A et N5213B, chapitre 934, fonction 411, compte 6185 « Frais de colloques et de séminaires ».

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de soutien à la parentalité en direction des modes d'accueil.
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## PROJET

« Mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? »

Mieux comprendre l'enfant pour mieux réagir



PANNEAUX D'EXPOSITION

### Accompagner un enfant aujourd'hui

Éduquer un enfant n'est aisé pour personne. Il s'agit en effet de réussir à **poser un cadre structurant** pour que l'enfant puisse grandir, être protégé et rassuré, de pourvoir à ses besoins physiologiques, psychologiques, affectifs, culturels (...), l'aider à s'épanouir, à se socialiser et devenir autonome. Toutes choses qui nécessitent de **savoir se positionner** face à lui en adulte responsable, **être en mesure de l'écouter, de dialoguer... et de lui accorder du temps.**

La parentalité s'organise aujourd'hui dans un jeu complexe de mutations : évolution de la famille, des relations conjugales, ruptures générationnelles..., qui prennent elles-mêmes place dans des transformations sociétales importantes, dont la montée de l'individualisme, l'emballlement de la société de consommation – qui tend parfois à considérer les enfants comme des adultes et brouille les repères – mais aussi la précarisation galopante.

Au final, **nombre de parents et professionnels se sentent dépassés, démunis et s'épuisent face aux « excès » des enfants.** Comment sortir des batailles autour de l'habillement, du rangement, des disputes au moment de partir pour l'école ou aller se coucher ? Les adultes ont tendance à interpréter les comportements excessifs ou énervants des enfants comme des manifestations d'opposition, de mauvaise volonté, d'insolence.

Et s'il y avait d'autres causes ? Les récentes découvertes de la neurophysiologie et de la psychologie éclairent d'un jour nouveau ces comportements exaspérants.

### Histoire du projet et réalisations

Le projet est né d'un partenariat entre trois associations de la Loire : l'**IFMAN Rhône-Loire**, **Naturellement Parents** et l'**IREPS-Éducation Santé Loire**.

Dans un premier temps, a été créé un **outil pédagogique : une exposition** à partir du livre « *J'ai tout essayé* » d'Isabelle Filliozat, illustré par Anouk Dubois.

Dans un deuxième temps, ont été **mises en œuvre des actions à l'échelle d'un territoire** en utilisant l'exposition comme **outil de communication** : présence de l'exposition dans les structures petite enfance, formations pour les différents professionnels de la petite enfance, ateliers pour les parents, soirées débats, conférences.

**Depuis 2013**, plusieurs projets ont été réalisés dans les quartiers politiques de la ville sur le département de la Loire et l'exposition a circulé dans différents autres lieux et structures, hors projets territoriaux.

**IFMAN**  
Rhône-Loire

**REPS**  
Auvergne  
Rhône-Alpes

## Objectif

Permettre à des structures d'accueil de la petite enfance d'un même territoire de faire découvrir des pratiques d'éducation aux parents et aux professionnels pour mieux accompagner les enfants.

## Pourquoi une exposition ?

- Grâce aux illustrations et à la simplicité des messages, elle permet de toucher les parents les moins enclins à la lecture d'ouvrages.
- Elle offre l'avantage de présenter un thème par panneau, ceux-ci sont donc indépendants les uns des autres.
- Elle permet de favoriser un échange entre les professionnels de la petite enfance et les parents.
- Elle est facilement transportable sur les différentes structures d'accueil de la petite enfance d'un même territoire.

## Présentation de l'exposition

Elle se compose de 8 panneaux (84 x 204 cm) comportant chacun un thème :

- Caprice... ou crise de rage ?
- Les émotions
- Juger
- Imposer, s'opposer ou aider, faire avec ?
- Les règles
- Punir ?
- Les disputes
- Pour aller plus loin

Chacun des panneaux se décompose en 5 parties : une situation du quotidien, les ressentis et pensées des adultes, comment l'enfant vit la situation compte tenu de la maturité de son cerveau, une piste de solution et des apports.

## Location de l'exposition

Cette exposition est proposée en location à la semaine ou plus sous conditions.

Elle est protégée par des droits d'auteur, toute reproduction est interdite.

## Mallette de présentation

Une mallette de présentation sera remise avec la location de l'exposition.

## Exemples d'utilisation

L'exposition est un outil qui nécessite un accompagnement pour s'appropriier les messages, accompagnement à adapter aux besoins des structures et du territoire. Exemples de différentes actions à mettre en œuvre :

- Formation pour les professionnels
- Ateliers de parents - Café des parents
- Soirée d'échange ouverte à tous
- Autres animations à construire ensemble

## Évaluation

Nous souhaitons avant tout faire « vivre » cette exposition et faire évoluer son utilisation. Après chaque action réalisée nous demandons aux personnes de prendre quelques minutes pour nous présenter leur action à l'aide d'un questionnaire.

## Contactez-nous

**Institut de Formation du  
Mouvement pour une Alternative Non-violente**  
Secrétariat : 07 81 03 63 70  
rhoneloire@ifman.fr  
www.ifman.fr



## Financeurs

L'ARS et Non-violence XXI



**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE EN DIRECTION DES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190926-046463-DE
<b>Identifiant interne</b>	046463
<b>Date de réception par la préfecture</b>	4 octobre 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	26 septembre 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3

**Fermer**